

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE**

COMMUNE DE CHALIGNY

Nombre de conseillers

SEANCE DU 28 FEVRIER 2012

En exercice	Présents	Votants
23	15	18

L'an deux mille douze, le vingt huit février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Filipe PINHO, Maire.

Date de la convocation

Le 14 février 2012

Etaient présents : MM. PINHO, KREMER, HESS, Mme HOLWECK, MM. PERISSE, CHARPENTIER, CHUARD, GRBIC, HORNBECK, JACQUOT, Mme MAZZUCOTELLI, Mme NOEL, Mme OLDRINI, MM. PERROT, SIMON.

Date d'affichage

Le 2 mars 2012

Etaient excusés : Mme BARTHELEMY, M. CIAPPELLONI, Mme KALTENECKER, Mme ROUGEAUX, Mme WAZYLEZUCK.

Transmis à la Préfecture

Le 2 mars 2012

Etaient absents : M. DUBOIS, Mme GERDOLLE, M. MARQUIS.

M. CIAPPELLONI, Mme KALTENECKER et Mme WAZYLEZUCK ont délégué respectivement leur mandat à M. JACQUOT, Mme HOLWECK et Mme MAZZUCOTELLI

M. CHUARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

DCM N° 2012-02-01 – COMMANDE PUBLIQUE – 1.4 – Groupement de commande pour la fourniture de repas cantine scolaire.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les communes de Bainville-sur-Madon, Chaligny, Maron, Neuves-Maisons, Richardménil et Xeulley ont mené en 2011 une réflexion sur la restauration scolaire, en collaboration avec la Communauté de Communes Moselle et Madon.

Ce travail a abouti à la volonté commune de créer un groupement de commandes pour la fourniture des repas des cantines scolaires de ces communes.

Le Maire donne alors connaissance au Conseil Municipal du projet de convention de groupement avec comme « coordonnateur » la commune de NEUVES-MAISONS, ainsi que du projet de DCE.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et entendu les explications du Maire et celles de Mme Marie-Françoise HOLWECK, Adjointe,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 8,

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture des repas de la cantine scolaire, afin de bénéficier de prix attractifs et d'une prestation de meilleure qualité.

2012/006

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes,

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché de service « fourniture des repas de la cantine scolaire »,

DESIGNE Mme Marie-Françoise HOLWECK en qualité de titulaire et M. Filipe PINHO en qualité de suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement,

DESIGNE la commune de NEUVES-MAISONS comme coordonnateur du groupement, et la commune de BAINVILLE-SUR-MADON en qualité de coordonnateur suppléant,

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises,

S'ENGAGE pour un nombre de repas annuels compris entre 8 500 et 10 000 unités,

FIXE le prix plafond du repas à 2,90 € TTC en liaison froide et à 3,30 € TTC en liaison chaude,

S'ENGAGE à rembourser au coordonnateur les frais administratifs engagés, au prorata du montant des marchés,

AUTORISE le Maire à signer la convention, le DCE, le marché et tout document relatif à cette opération.

DCM N° 2012-02-02 – DOMAINE ET PATRIMOINE – 3.6 – Convention de mise à disposition de locaux.

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet éducatif partagé à destination des adolescents de 6 communes de la Communauté de Communes Moselle et Madon, il est prévu, dans chaque commune, la mise à disposition de locaux destinés à accueillir les animations.

Pour la commune de CHALIGNY, les locaux les plus adaptés sont ceux du foyer des jeunes, occupés par l'association FJEP qu'il convient donc d'associer à la signature de cette convention.

Le Maire donne alors lecture du projet de convention et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire et celles de Mme Marie-Françoise HOLWECK, adjointe,

Après avoir pris connaissance du dossier,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition des locaux du foyer des jeunes entre la commune, la Communauté de Communes Moselle et Madon et l'association FJEP de CHALIGNY,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS	
N° Délibération	Objet
2012-02-01	COMMANDE PUBLIQUE – 1.4 – Groupement de commande pour la fourniture de repas cantine scolaire
2012-02-02	DOMAINE ET PATRIMOINE – 3.6 – Convention de mise à disposition de locaux.

Membres du Conseil Municipal	Signature
PINHO Filipe	
KREMER Alain	
BARTHELEMY Christiane	Excusée
HESS Francis	
HOLWECK Marie-Françoise	
PERISSE Serge	
CHARPENTIER Patrick	
CHUARD Jean-Luc	
CIAPPELLONI Claude	Excusé
DUBOIS Yves	Absent
GERDOLLE Claudine	Absente
GRBIC Milos	
HORNBECK Christian	
JACQUOT Michel	
KALTENECKER Rachel	Excusée
MARQUIS Philippe	Absent
MAZZUCOTELLI Anne-Marie	
NOEL Catherine	
OLDRINI Sophie	
PERROT Jean-Louis	
ROUGEAUX Géraldine	Excusée
SIMON Alain	
WAZYLEZUCK Florence	Excusée